



FAQ - 30^{ème} RAID EDHEC

26 au 30 Mai 2023
220km - 9 000 D+*

*Valeurs indicatives non-contractuelles

Cette FAQ est inspirée du règlement que nous vous invitons à consulter si vous désirez avoir plus de détails sur certains points.

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association loi 1901
Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com
Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



Sommaire

I. L'INSCRIPTION.....	2
II. VEILLE ET LENDEMAIN DE L'ÉVÉNEMENT	4
III. SUR L'ÉVÉNEMENT	5
IV. LES PÉNALITÉS	12

I. L'INSCRIPTION

L'organisation du Raid EDHEC se tiendra prête à appliquer les directives gouvernementales sanitaires en place au moment de l'événement permettant sa bonne tenue. L'organisation informera tous les participants en amont si les règles en places devaient évoluer avant le lancement du 30^{ème} Raid EDHEC.

Le prix affiché sur la plateforme d'inscription correspond-t-il au prix par personne ?

Tarif étudiant, en amenant son propre VTT	289 €
Tarif étudiant, location de VTT incluse	339 €
Tarif normal, en amenant son propre VTT	429 €
Tarif normal, location de VTT incluse	479 €

Les prix affichés sur la plateforme correspondent aux prix par personne.

Les frais d'inscription comprennent la mise à disposition du gros matériel (kayaks, combinaisons, baudriers...), la nourriture matin, midi et soir, la mise en place des moyens de sécurité, un suivi médical tout au long de l'épreuve, ainsi que la



médiatisation de l'événement et les frais de transport depuis Nice jusqu'au lieu de départ de la course.

Quelle est la date limite d'inscription ?

La clôture des inscriptions sera effective dès que le nombre de concurrents atteindra 120, ou au plus tard le **23/05/2023** (après cette date une liste d'attente sera ouverte par mail : contact-raidedhec@raidedhec.com). Si votre candidature n'a pas été retenue, faute de place, la totalité des versements effectués vous sera restituée.

Peut-on rembourser les participants ?

En cas d'annulation, l'organisation s'efforcera de vous rembourser à la hauteur de ses moyens. L'option par défaut est celle du remboursement total des inscriptions.

En cas de **désistement pour convenance personnelle**, vous serez remboursés à hauteur de :

- 60% des frais d'inscription avant le 1er février 2023 si vous ne trouvez pas un remplaçant
- 30% des frais d'inscription entre le 1er février 2023 et le 1er avril 2023 si vous ne trouvez pas un remplaçant
- A partir du 2 avril 2023, si vous ne trouvez pas de remplaçant, vos frais d'inscription ne vous seront pas remboursés.

Si vous trouvez un remplaçant, l'intégralité des frais d'inscription vous seront remboursés seulement une fois que votre remplaçant se sera inscrit et aura payé ses propres frais d'inscriptions.

En cas de désistement pour raison médicale (le certificat médical faisant foi est à fournir impérativement avant le départ de la course) ou circonstances exceptionnelles (à l'appréciation de la direction de course), vous serez remboursé à hauteur de :

- 75% des frais d'inscription avant le 1er avril 2023
- 50% des frais d'inscription au-delà du 1er avril 2023.



Pour rappel : Si une équipe de trois personnes se présente au départ de la course à deux, sauf circonstances exceptionnelles (à l'appréciation du directeur de course), elle sera autorisée à prendre le départ mais ne sera pas reversée dans le classement des équipes de deux et sera donc hors classement.

Si une équipe de deux se présente incomplète au départ de la course, l'équipe ne sera pas autorisée à prendre le départ.

Pendant la course, personne ne sera autorisé à prendre le départ d'une épreuve seul. Si votre équipe est disqualifiée pendant le Raid EDHEC, aucune somme ne vous sera remboursée. Cependant, en fonction du nombre de membres de l'équipe restant, l'organisation pourra éventuellement vous autoriser à finir les épreuves hors classement.

II. VEILLE ET LENDEMAIN DE L'ÉVÉNEMENT

Où et à quelle heure les participants doivent-ils arriver le vendredi 26 mai ?

Le check participant sera ouvert à **partir de 7h30**. L'heure d'arrivée maximale pour tous les participants de la 30^{ème} édition du Raid EDHEC est fixée à **8h30 sur le campus de l'EDHEC Nice** au 393 Promenade des Anglais, 06200 NICE.

Rappel : Le repas du 26 mai à midi ne sera pas fourni, il vous faut ainsi apporter le vôtre. Il sera possible de manger avant de partir pour le village de départ et la première épreuve du raid.

À quelle heure les participants peuvent-ils partir le mardi 30 mai ?

La remise des prix s'effectue vers 15h30, les participants seront donc libres de partir après **16h30**. Il est conseillé de ne pas prendre de train avant 18h et de ne pas prendre d'avion avant 20h.

Peut-on laisser sa voiture au parking ?

Oui, il est possible de la laisser au parking de l'EDHEC. Le participant concerné doit le signaler à l'organisation en amont de l'événement. Nous avons 10 places disponibles. Chaque place coûte 25€ pour toute la durée du Raid. Il est possible d'arriver le jeudi 25 mai à partir de 18h ou bien le jour même avant 8h30. Les 25€

© Raid EDHEC Nice 2022 – 2023 / Association loi 1901

Adresse : 393 Promenade des Anglais - 06200 Nice / Site web : www.raidedhec.com

Tél : +33 6 41 08 67 71 / E-mail : contact@raidedhec.com



sont à régler lors du check participant le vendredi 26 mai, soit par carte bancaire, soit par chèque à l'ordre « Raid EDHEC Nice », soit en espèces, soit par virement fait en amont de l'événement. La hauteur maximale du parking est 1m90.

III. SUR L'ÉVÉNEMENT

Peut-on laisser des affaires dans un endroit sécurisé pendant le Raid ?

Oui, les participants pourront laisser des affaires dans une salle de l'EDHEC fermée à clef pendant toute la durée du Raid.

Quel est le matériel obligatoire ?

Tout matériel obligatoire manquant entrainera entre 10 min et 1h de pénalité par équipement (à la libre appréciation du jury de course).

Volume et poids maximum autorisés

Pour les équipes de trois :

- Tout le matériel transporté par l'organisation entre les bivouacs doit pouvoir entrer en intégralité dans **3 sacs de randonnée**, chacun d'une contenance de **70 litres au maximum**. La tente doit être comprise dans les sacs (à diviser entre les 3 concurrents).
- Les concurrents doivent également avoir chacun un petit sac d'hydratation pour transporter le matériel à avoir obligatoirement lors des épreuves.
- Au total, l'ensemble du matériel (sacs de randonnée avec tente à l'intérieur, kit de réparation VTT et petits sacs) **ne doit pas excéder 39kg par équipe**.

Pour les équipes de deux :

- Tout le matériel transporté par l'organisation entre les bivouacs doit pouvoir entrer en intégralité dans **2 sacs de randonnée**, chacun d'une contenance de **70 litres au maximum**. La tente doit être comprise dans les sacs (à diviser entre les 2 concurrents).
- Les concurrents doivent également avoir chacun un petit sac d'hydratation pour transporter le matériel à avoir obligatoirement lors des épreuves.
- Au total, l'ensemble du matériel (sacs de randonnée avec tente à l'intérieur, kit de réparation VTT et petits sacs) **ne doit pas excéder 26kg par équipe**.



Matériel obligatoire PAR ÉQUIPE pouvant être transporté par l'organisation entre les bivouacs

Pour les équipes de trois :

- **1 tente** (avec armatures) devant d'origine abriter trois personnes ou 1 tente devant d'origine abriter deux personnes plus une tente devant d'origine abriter une ou deux personnes.
- **3 sacs de randonnée** portant obligatoirement et de manière visible le numéro de l'équipe sur un dossard fourni par l'organisation à votre arrivée, chacun d'une contenance de **70 litres au maximum**.

Pour les équipes de deux :

- **1 tente** (avec armatures) devant d'origine abriter deux personnes. Deux tentes d'une personne ne seront pas acceptées.
- **2 sacs de randonnée** portant obligatoirement et de manière visible le numéro de l'équipe sur un dossard fourni par l'organisation lors du check concurrent, chacun d'une contenance de **70 litres au maximum**.

Matériel obligatoire PAR CONCURRENT pouvant être transporté par l'organisation entre les bivouacs

- 1 sac de couchage
- 1 collant ou pantalon jambes longues
- Tenues de rechange
- Une popote (obligatoire pour le dîner)
- 1 Bonnet de bain
- 1 paire de lunettes de piscine
- 1 maillot de bain de natation (pour les hommes : slip ou boxer).
- 1 pochette étanche par équipe (un grand sac congélation peut suffire)

Matériel obligatoire PAR EQUIPE. Il doit impérativement être en permanence à la disposition de l'équipe lors des épreuves de trail et de VTT

- 1 trousse de secours contenant impérativement : des pansements, des bandes, des compresses, un désinfectant, du collyre (gouttes ophtalmiques)
- 1 tube de crème solaire
- 1 couteau repliable ou dans un étui
- 1 boussole
- 1 briquet



- 1 téléphone portable (ayant une autonomie suffisante pour tenir la journée)
- Un kit de réparation VTT (non fourni par le loueur de VTT) qui doit comprendre obligatoirement :
 - 1 démonte-pneus
 - 1 pompe à vélo
 - 4 chambres à air
 - 10 rustines
 - 1 colle
 - 1 jeu de clés Allen.

Matériel obligatoire PAR CONCURRENT. Il doit impérativement être en permanence à la disposition du concurrent lors des épreuves de trail et de VTT.

- Carte vitale
- 1 lampe frontale en état de marche et avec un jeu de piles de rechange
- 1 couverture de survie
- 1 pull ou 1 polaire manches longues (selon les conditions météorologiques de la journée)
- 1 vêtement de pluie (selon les conditions météorologiques de la journée)
- 1 petit sac pour la journée
- 1 paire de lunettes de soleil (protection 100% UV et IR)
- 1 bonnet ou *Buff*
- 1 sifflet
- 1 VTT pour les épreuves de VTT avec le dossard VTT de l'équipe fourni par l'organisation
- 1 casque VTT* (norme CE ou équivalent)
- 1 système d'hydratation
- 1 gilet jaune (conformément au code de la route)

*Le casque est fourni pour les concurrents louant un VTT, il devra être obligatoirement porté sur la tête durant la totalité des épreuves de VTT.

Matériel conseillé



- Un porte-carte pour vélo
- Une batterie externe
- Lingettes

Conseil de l'équipe médicale :

L'équipe médicale ne saurait trop vous encourager à prendre conseil auprès d'un(e) pharmacien(ne) et de votre médecin traitant pour vous aider à constituer votre propre trousse médicale. Ces informations issues de notre expérience ne sont données qu'à titre informatif.

- Biafine ou Bepanthen (pour irritations cutanées ou coup de soleil)
- Sérum physiologique mono dose
- Dosettes type éosine
- Antalgiques, paracétamol ou Ibuprofène
- Antispasmodique (spasfon)
- Ralentisseur de transit (immodium)
- Pansements coliques (smecta)
- Protecteur gastrique (type mopral)
- Antibiotique large spectre (type augmentin) en cas d'infection
- Comfeel (pansement pour les ampoules)
- Antiallergique si contexte allergique (ceterizine)
- Gouttes auriculaires (otipax)
- Vos médicaments habituels (deux semaines de traitement)

Pour limiter l'encombrement, les médicaments sont déconditionnés. Le médecin de l'organisation saura vous conseiller pour les prescriptions et la posologie.

Matériel mis à disposition par l'organisation

- Des cartes type IGN
- Un road book
- Un tracker
- Un doigt électronique

Matériel obligatoire lors des activités d'eau (doit impérativement être à la disposition du concurrent dans les épreuves d'eau)

- Tout le matériel mis à disposition par le prestataire



- 1 paire de chaussures type running aux pieds** (pour des raisons de sécurité lors des portages)
- 1 pochette étanche par équipe (un grand sac congélation peut suffire)
- Pour la natation :
 - Bonnet de bain
 - Lunettes de piscine
 - Un maillot de bain de natation (pour les hommes : slip ou boxer).

**Il est vivement conseillé de prévoir une deuxième paire de chaussures et des vêtements de rechange (à mettre dans le petit sac) si vous désirez repartir avec une tenue sèche après les activités d'eau.

Matériel obligatoire lors des activités de corde (doit impérativement être à la disposition de l'équipe lors des épreuves de corde)

- Tout le matériel est mis à disposition par le prestataire

Matériel obligatoire lors des activités de spéléologie (doit impérativement être à la disposition de l'équipe lors des épreuves de spéléologie)

- Le matériel fourni par le prestataire
- 1 lampe frontale en état de marche et des piles de rechange

A l'exception du canyoning et de la natation, où les affaires des concurrents seront transportées par l'organisation, les concurrents devront également avoir avec eux le **matériel obligatoire Équipe et Concurrent trail/VTT**.

Les concurrents devront garder sur eux leur **doigt électronique** tout au long des épreuves.

Y-a-t-il du matériel interdit ?

Tout matériel jugé non conforme à la pratique du Raid EDHEC pourra être interdit par la direction de course.

Liste du matériel interdit (non exhaustif) :



- GPS, montre GPS ou tout autre système de positionnement. Les montres GPS n'ayant pas de fonction de positionnement en temps réel ne sont pas interdites.
- Cartes autres que celles fournies par l'organisation
- Tentes type 2 ou 3 secondes (trop volumineuses à transporter).

L'utilisation de matériel interdit pendant le raid entraînera une sanction pouvant aller d'une pénalité à la libre appréciation de la direction de course.

Les participants peuvent-ils apporter leur propre gilet de sauvetage et rames pour le kayak ?

Le matériel fourni est le même pour tous les participants. Si vous souhaitez apporter vos propres rames et gilets de sauvetage, vous devez les transporter durant toute la journée kayak. De plus, tout le matériel apporté par un participant doit pouvoir entrer en intégralité dans un grand sac de randonnée (70L), tente comprise (à diviser entre les 3 sacs). Au total, l'ensemble du matériel (sacs de randonnée, petits sacs et tente) ne doit pas excéder 39kg par équipe de 3 ; 26kg par équipe de 2.

Peut-on poser des pédales automatiques sur les VTT de location ?

Oui, les participants le peuvent s'ils en ont en leur possession. La seule condition est que ce soit le staff qui enlève et remonte les pédales. Ils devront également l'indiquer en amont à l'organisation.

En revanche, lors des transitions entre les activités, **seuls les VTT seront chargés sur le convoi : pas de chaussures, pas de sacs et pas de casques, mais uniquement les VTT.**

Existe-il différentes tailles de VTT ?

Oui, il existe différentes tailles de VTT : S, M ou L. Le prestataire protège les VTT loués lors du transport, cependant les concurrents apportant leur propre VTT sont encouragés à poser la chambre à air sur le cadre ou des protections destinées aux VTT type 3M transparent pour les transports.

Quels sont les caractéristiques des VTT loués ?



SUNN 2023 quasiment neufs (ils n'ont fait qu'une sortie) en mono plateau, 10 vitesses, roues de 27''5 pour les S et M et de 29 pour les L (personnes de plus d'1m78). Les VTT sont tous équipés d'un porte-bidon.

Qu'en est-il de la casse du matériel lors de l'événement ?

L'organisation procède à la perception d'un **chèque de caution de 250 euros** lors des vérifications administratives qui ont lieu le premier jour de la course. Toute équipe doit établir ce chèque de caution pour pouvoir participer à la course. L'objectif de cette caution est de couvrir financièrement toute dégradation, perte ou vol de matériels mis à la disposition des concurrents par l'organisation. Ce chèque de caution est remis à l'équipe en fin de course si elle n'a fait l'objet d'aucune constatation.

Pour les concurrents qui ne peuvent pas apporter leur propre VTT, l'organisation loue des VTT. Ceux-ci devront être rendus en bon état. Les concurrents devront rembourser les frais occasionnés par la dégradation des VTT.

Quel sera le service nourriture sur le Raid ?

Chaque jour, le petit-déjeuner se compose :

- De tartines (confiture, pâte à tartiner)
- De boissons chaudes (chocolat, thé, café, lait) et froides (jus de pomme et d'orange).

Plusieurs ravitaillements seront présents sur le parcours, dont un point de ravitaillement chaud. Un sandwich vous sera également fourni. Un diner chaud est servi sur le bivouac.

Les personnes ayant un régime alimentaire particulier devront prendre leurs propres précautions et prévenir **impérativement** l'organisation bien en amont.

De quoi seront équipés les bivouacs ?

Sur les bivouacs, vous pourrez retrouver :

- Des sources d'électricité sur la plupart des bivouacs. Nous conseillons aux concurrents d'apporter une batterie externe chargée
- De l'eau potable



- Des WC

IV. LES PÉNALITÉS

Le règlement comporte trois catégories de pénalités :

- Les pénalités horaires
- La mise hors classement
- La mise hors course

Toute faute ou tout manquement à la forme ou à l'esprit du Raid EDHEC peut donner lieu à sanction si le jury de course le décide.

Les pénalités horaires : toute pénalité horaire est distribuée par le jury de course suivant la liste ci- dessous. La liste n'est pas exhaustive (à définir par le jury / minimum).

Non-respect des limites ou des consignes de l'organisation sur une zone (Check matériel, départ, CP, balises)	30 min
Non-respect de la propreté sur une zone (Départ, CP, balises, bivouac, arrivée ...)	1h
Matériel de sécurité non conforme	1h
Absence des marquages obligatoires ou marquages irréguliers	1h
Matériel obligatoire manquant	Entre 10 min et 1h par équipement (à la libre appréciation du jury de course)
Perte ou non restitution du matériel fourni	1h + attente nouveau matériel si besoin + remboursement éventuel sur la caution



Progression de l'équipe non groupée (> 100 mètres entre deux coureurs)	2h
Recours non justifié à l'assistance de l'organisation	3h
Utilisation d'un passage interdit	De 3h à une mise hors course
Éclairage nocturne défaillant ou inexistant	Le matin, arrêt de l'équipe jusqu'au lever du jour. Le soir, rapatriement au bivouac.
Non port du casque lorsqu'il est obligatoire	10h

La mise hors classement :

Toute mise hors classement est décidée par le jury de course suivant la liste ci-dessous (non exhaustive) :

- Équipe incomplète sans autorisation de l'organisation au départ, à un CP, à l'arrivée ou autre
- Non-respect des propriétés traversées, de l'environnement
- Forfait d'un coureur de l'équipe
- Non-application des consignes de sécurité
- Refus d'une activité
- Forfait de d'un coureur d'une équipe (le regroupement de plusieurs équipes pourra être accepté par l'organisation)
- Changement d'un des coureurs de l'équipe.

La mise hors course :

Toute mise hors course est décidée par le jury de course suivant la liste ci-dessous (non exhaustive) :

- Infraction sur l'identité ou les capacités physiques d'un coureur
- Non-respect du code de la route par les concurrents
- Utilisation de moyens de transport ou de matériels non autorisés
- Dégradation de l'environnement
- Attitude injurieuse ou agressive



- Comportement déloyal, sabotage (par exemple : suppression du marquage du parcours)
- Non-assistance à personne en danger
- Abandon d'un équipier en dehors d'un CP (hors cas de force majeure)
- Pollution, feu, dégradation, vandalisme avant, pendant et après l'épreuve (ces actes restent sous la responsabilité des équipes engagées)
- Enquête pour découvrir le tracé et reconnaissance préalable
- Contrôle anti-dopage positif lors de la course.

Personnes à contacter en cas de besoin :

- Président de l'association : **Brandan Guiriec** - 06 41 08 67 71
- Directeur de course : **Loïck Peyran-Sans** - 06 52 39 28 77
- Directeur de course adjoint : **Marie Thibous** - 06 46 29 40 21